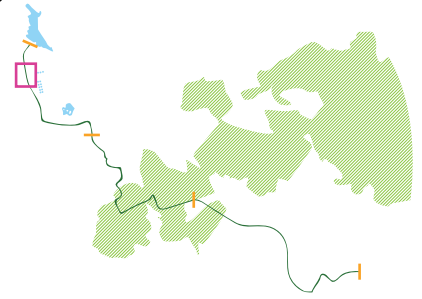


# S1.4

## SÉQUENCE 1 / VAL-POMPADOUR

Où	Valenton, entre le pont de la ligne grande vitesse et la rue Louis Armand, le long de l'avenue Julien Duranton
Nature de l'aménagement	Création
Atouts	Proximité de la nouvelle ZAC, zone laboratoire pour la séquence urbaine. Accès aux grands espaces verts (Île de loisirs, parcs du Val-de-Marne) et aux transports en commun (métro 8 et bus 393)
Contraintes	Zone soumise au plan de prévention des risques d'inondation, sols potentiellement pollués, environnement industriel, pente ponctuellement importante
Linéaire	686 ml
Largeur	de 24 à 35 m
Surface	18 335 m <sup>2</sup>

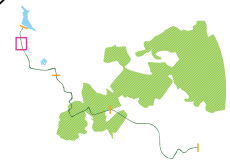


VERS CRÉTEIL, POINTE DU LAC



VERS SIAAP-STVA





## CONTEXTE

Dans la plaine de Créteil-Valenton, l'itinéraire de la Tégéval passe à l'ouest du tracé du TGV pour éviter la concentration d'infrastructures de transport et les obstacles créés par les zones d'activité.

L'itinéraire se rapproche donc de ses usagers en traversant des zones d'habitations telles que **le quartier nouvellement créé de la ZAC Val-Pompador**. A l'heure actuelle, dans ce contexte en pleine mutation, les déplacements à pied ou à vélo sont très largement limités, voire impossibles.

Durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, dans ce secteur, l'exploitation de carrières à ciel ouvert de sable et de gravier s'est peu à peu substituée à l'activité agricole, modifiant en profondeur la nature des sols. L'analyse de ces sols révèle par ailleurs une forte hétérogénéité des matériaux, issus de remblais, et la présence de polluants comme des solvants et des métaux lourds.

De par sa nature et son niveau faiblement élevé (34-35 m d'altitude), la plaine alluviale est une zone d'expansion des crues de la Seine. Le secteur étudié est donc soumis au régime du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Les multiples interventions d'aménagement sur le secteur, en plus de modifier la qualité des sols, ont donc bouleversé la topographie du terrain naturel en entravant l'écoulement de l'eau en cas de crue, contrairement aux prescriptions du PPRI.

## ENJEUX

À travers ce tissu inhospitalier du quartier Val-Pompador, cerné d'infrastructures de transport, **1** de grandes emprises industrielles, de zones d'activités qui le fractionnent et entravent les circulations piétonnes et cyclistes, le rôle de la Tégéval est essentiel : elle offre une opportunité unique de continuité. Elle connecte **Créteil et Valenton**, facilitant à la fois les déplacements (de manière fluide et accessible à tous) et l'accès aux grands équipements dans **un écrin végétal continu et identitaire** permettant de s'affranchir du contexte urbain.

Les futurs aménagements sont aussi l'opportunité de mettre à disposition des habitants de la ZAC un **espace vert récréatif et champêtre, connecté aux grands parcs régionaux et départementaux** (Île de loisirs de Créteil, Plage Bleue, Champ-Saint-Julien, Saussaie-Pidoux).

Enfin, la mise en œuvre des travaux par étapes successives sera l'occasion d'affirmer la démarche innovante de la Tégéval, à savoir **la création d'un paysage végétal par l'accompagnement de la dynamique naturelle**. Ce processus devra être appuyé par la mise en place d'une stratégie de communication (y compris la signalétique) accompagnant les usagers et riverains durant la durée des travaux.

## INTENTIONS

L'identité du projet repose sur la création d'un **continuum végétal et écologique dans un tissu urbain** déjà constitué et souvent très hétérogène.

Un des axes forts du projet est de restituer de l'espace en ville à des **formations végétales autochtones qualitatives**, qui pourront accueillir à terme les cortèges faunistiques qui les affectionnent.

Parfois, la mise en œuvre de ce principe va s'avérer ardue, vu la qualité du tissu mitoyen ou la faiblesse des emprises dédiées.

Sur le secteur Val-Pompador, le continuum végétal correspond à une succession de milieux de plus en plus immersifs - du nord, avec des prairies tenues à l'écart du parcours sur des talus, vers le sud, avec des espaces boisés à travers lesquels passe le cheminement - tout en ménageant des espaces récréatifs, fil conducteur de la Tégéval.

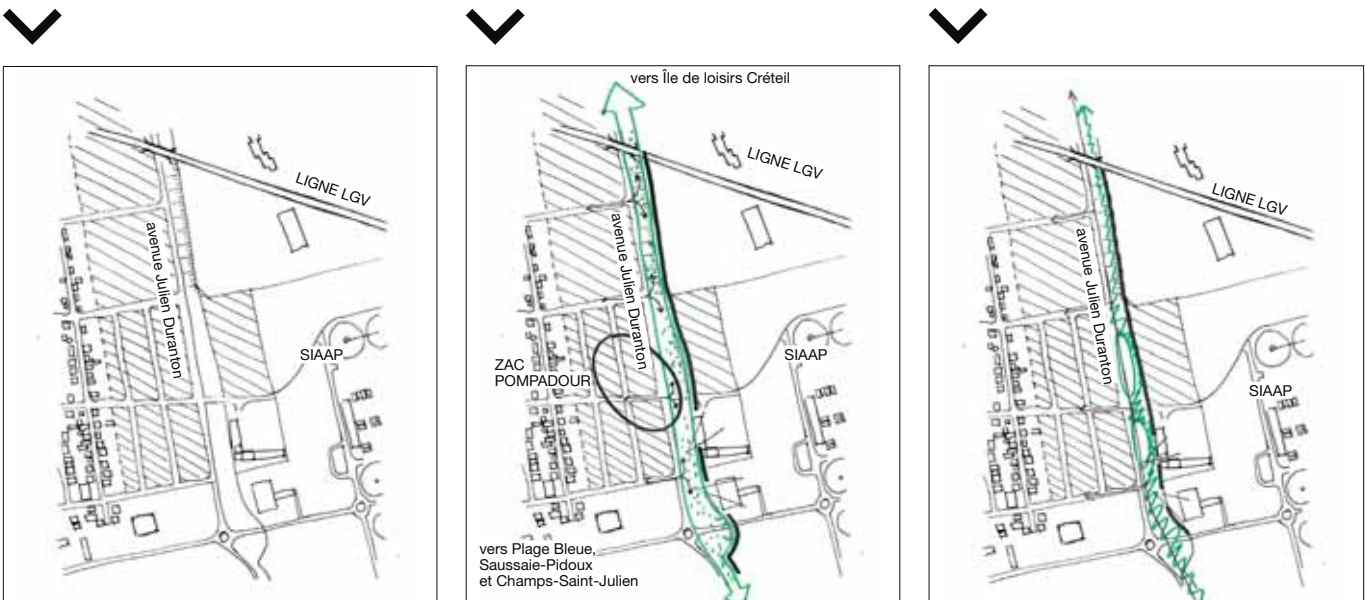
### L'installation du végétal se fera par étape.

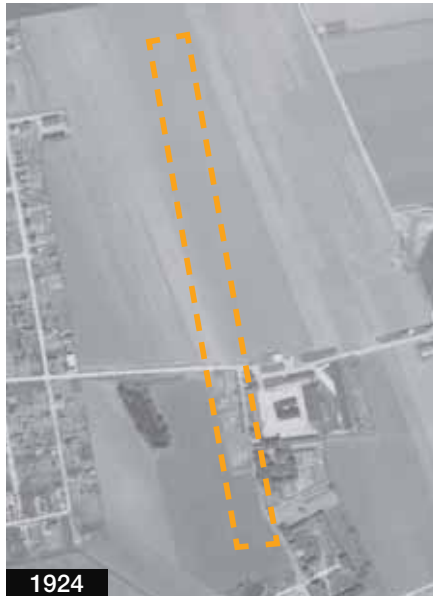
Dans un premier temps, il s'agit d'installer une armature végétale structurante qui révèle les tracés régulateurs du projet et incarne l'identité végétale du milieu. Le végétal marquera par exemple les limites, accompagnera les espaces, créera les fonds de scène ou cadrera les vues. Dans un second temps, la végétation spontanée enrichira l'armature végétale précédemment mise en place.

L'accompagnement de cette dynamique naturelle permettra d'accroître **la diversité biologique en milieu urbain** :

> En installant sur ce secteur des espaces de prairie et en renforçant ainsi la continuité de ces milieux entre l'Île de loisirs et le parc de la Plage Bleue.

> En favorisant au maximum l'infiltration de l'eau à la parcelle tout en créant des zones de retenue d'eau temporaires qui peuvent accueillir des milieux humides intéressants.





1924



1961



1987



2012

- 1924 /**  
Plaine alluviale agricole avec mitage résidentiel embryonnaire
- 1961 /**  
Substitution progressive de l'activité agricole par une exploitation de carrières à ciel ouvert
- 1987 /**  
Fin des exploitations agricoles et des carrières
- 2012 /**  
La Tégéval est cernée à l'ouest par une ZAC nouvellement créée et à l'est par des infrastructures de transport, de grandes emprises industrielles et des zones d'activités



1



2

- 1/** Cheminement existant sous le pont de la LGV. A droite, on perçoit le début du talus
- 2/** Cheminement existant le long de l'avenue Duranton au droit de la parcelle SFB. Le trottoir sera conservé et le talus à gauche sera repoussé pour permettre la plantation d'une haie bocagère, du cheminement de 3.50 m de large et d'une noue

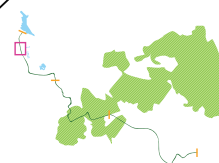


3



4

- 3/** État du terrain existant entre la rue François Raspail et la rue Michelet, au droit de la Ferme de l'hôpital (à droite sur la photo). La topographie permet la mise en place de prairies récréatives, en face des nouveaux logements de la ZAC (à gauche sur la photo)
- 4/** État du terrain existant sur l'emprise de la Tégéval entre la rue Michelet et la rue Louis Armand : cette portion de projet servira de jardin d'expérimentation sur la conduite du végétal en favorisant les dynamiques d'installation spontanée. A terme, le cheminement en béton sera immergé dans la végétation.



## UN PAYSAGE CONTRE NATURE

Un talus incongru, des matériaux rapportés, une végétation qui s'étonne d'être là. Le défi : rendre ici la nature aussi riche et vivace que son voisinage est aride et minéral.

### PROJET

Depuis le nord, au sortir du pont de la ligne à grande vitesse, jusqu'au sud, à l'intersection avec la rue Louis Armand, le projet prévoit de rendre la promenade de plus en plus immersive dans le végétal.

**SECTEUR 1.2.2 : Au droit de la parcelle SFB COUPE 1** p.49, entre le pont de la ligne **1** p.45 grande à vitesse et la rue François Raspail, le talus existant **2** p.45 est considérablement adouci et recouvert d'une prairie. Il est également repoussé vers l'est et cède l'espace nécessaire à une haie en séparation de l'avenue Julien Duranton et au cheminement longé d'une noue qui recueille les eaux pluviales du talus. La haie permet de tenir à distance le promeneur de l'avenue Julien Duranton très fréquentée, sans pour autant l'isoler : la haie comptera des végétaux de hauteur différente (arbre tige, arbuste).

**SECTEUR 1.2.3 : Entre la rue François Raspail et la rue Michelet COUPE 2** p.49, l'emprise est la même que pour le secteur précédent mais l'absence de talus libère suffisamment d'espace pour recevoir des prairies récréatives en face des nouveaux logements. **3** p.45

**SECTEUR 1.2.4 : Le secteur situé entre la rue Michelet et la rue Louis Armand COUPE 3** p.49 marque la transition entre la ZAC et le passage de la coulée verte le long du SIAAP. Moins exposée, cette zone est aménagée en jardin d'expérimentation sur la conduite végétale en milieu urbain. **4** p.45

### TRAVAUX

#### / Terrassements

L'opération d'aménagement le long de l'avenue Julien Duranton entraîne de nombreux terrassements pour respecter le PPRI et aussi pour alimenter en matériaux de remblais l'opération Pointe du Lac (15 000 m<sup>3</sup>).

Les terrassements sont largement excédentaires en déblais sur les secteurs 1.2.2 et 1.2.3 et à l'équilibre sur le secteur 1.2.4. Dans le cas des terrassements les plus profonds, il s'agira de déblais polluants (classe 2). Néanmoins, cette hypothèse doit être vérifiée par des analyses des terres du site. Une variabilité sur les volumes terrassés en phase chantier est à prévoir du fait de la réutilisation des terres du site en sols de plantation.

La pente des talus, en raison de la nature friable des matériaux, n'excédera pas 33 %.

#### / Sols

Les sols seront en partie d'apport (pour les arbres en motte et les végétaux en conteneur) et en partie reconstitués à partir de matériaux terreux du site. Néanmoins, cet axe de projet est expérimental et nécessite de prendre en compte une pollution résiduelle possible dans les sols. Certains espaces plantés ne pourront pour cette raison pas être accessibles au public. Une fois la strate herbacée installée, des analyses de sol seront à nouveau effectuées. Si les seuils de tolérance définis par les normes en vigueur sont dépassés, la gestion de ces poches de plantation devra permettre de ne pas les rendre accessibles aux usagers. Si ces seuils ne sont pas dépassés, les espaces seront ouverts et accessibles au public.

#### / Plantations

La plantation des sujets qui constituent l'armature végétale à la livraison du projet se concentre sur la plantation d'une haie bocagère pour matérialiser la limite entre la Tégéval et l'avenue Duranton. La hauteur de cette haie permet de garder un lien visuel avec l'espace public ; des traversées régulières vers le trottoir de l'avenue jalonnent cette haie.

Ponctuellement, des poches d'arbres et d'arbustes seront plantées pour accompagner les espaces récréatifs et cadrer des vues sur les abords, notamment sur la Ferme de l'Hôpital. Le choix des essences et des densités de plantations forme la structure primaire des ambiances souhaitées à maturité.

L'analyse du sol (BS consultants - 14.09.2009) a révélé une structure de sol sablo-graveleuse avec plus ou moins de débris. On notera qu'un sol de ce type présente une fertilité beaucoup plus faible qu'une terre végétale d'apport. Sur ces sols, le projet prévoit des plantations en mélange de jeunes plants en racines nues avec des espèces adaptées à ces sols très difficiles. La perte attendue au cours de la première année de plantation est de 30 % des plants avec une variabilité spécifique non prévisible avant plantation. Les densités de plantations tiennent compte de ces pertes prévisionnelles.

Ces premières plantations initieront une dynamique naturelle.

La haie bocagère principalement composée d'arbres et d'arbustes en motte ou en conteneur sera plantée dans un sol d'apport.

PLAN TRAVAUX



/ LÉGENDE  
PLAN DE TRAVAUX

TRAVAUX PRÉPARATOIRE

- 1. Sélection une sélection parmi les sujets existants
- 2. Abattre
- 3. Conserver le boisement existant
- 4. Démolir

PLANTATIONS

Strate basse

- 5. Semis de gazon
- 6. Semis de prairie
- 7. Installation de prairie par dynamique naturelle
- 8. Plantation d'arbustes en jeunes plants 20/4
- 9. Plantation d'arbustes en 80/100
- 10. Plantation d'arbustes en 150/200
- 11. Plantation d'arbustes de landes en godet 60/12

Strate arborée

- 12. Plantation d'arbres en jeunes plants 20/12
- 13. Plantation d'arbres en bellevaux 20/120m2
- 14. Plantation d'arbres en tige 10/20m2
- 15. Plantation d'arbres à l'unité





### **/ Circulation**

Sur cette séquence, le cheminement, globalement rectiligne, oblique légèrement au niveau du secteur 1.2.4. La largeur constante de 3,50 m offre la possibilité d'un espace partagé par différentes circulations douces.

Le revêtement en béton désactivé de type béton de sable est constitué de sable et granulats fins associés à un ciment clair teinté de pigments minéraux. Il reproduit ainsi l'aspect d'un revêtement en sable stabilisé ocre beige, tout en assurant une grande durabilité, une facilité de gestion et la résistance nécessaire aux cheminements fortement sollicités.

Ce revêtement offre une bonne adhérence mais sa faible rugosité minimise les risques de blessures en cas de chute, notamment pour les cyclistes. Facile d'entretien, il se balaye manuellement ou mécaniquement.

Sa teinte claire améliore la visibilité nocturne et permet de limiter l'intensité d'éclairage.

Les exigences de portances définies pour les fonds de forme et les structures mises en œuvre permettront de répondre aux usages prévus : cheminement principalement piéton en section courante avec circulation occasionnelle de véhicules d'entretien et de secours - circulation automobile à fort trafic sur les traversées de voirie.

Le béton sera mis en œuvre sur une épaisseur de 12 à 20 cm selon le type de circulation supportée. Les contraintes du projet (pente en long de 4 % maximum et en travers de 2 %, pour respect des normes PMR) ne présentent pas d'incompatibilité technique avec le produit. Seules les durées de séchage du béton apporteront des contraintes en termes de délais avant mise en circulation (compter un délai moyen d'un jour de séchage par cm d'épaisseur).

Le traitement de surface est habituellement obtenu par désactivation de la couche très superficielle du béton (1 à 2 mm d'épaisseur) et lavage à l'eau surpressée. Dans un souci environnemental, il sera recherché en phase PRO une solution technique permettant d'obtenir un aspect similaire par sablage du béton tout en restant dans les coûts d'un traitement par désactivation. Toujours dans un souci environnemental, il sera recherché une formulation à base de sables et granulats d'origine régionale.

### **/ Assainissement**

Sur ce secteur, le dimensionnement des ouvrages de la ZAC prend en compte la gestion des eaux pluviales dans l'emprise de la Tégéval : un rejet au réseau est donc autorisé sur ce secteur. Malgré la nature perméable du terrain (matériaux de remblais graveleux), les eaux pluviales sont guidées en surface vers des avaloirs puis rejetées au réseau départemental par canalisations enterrées, pour les épisodes pluvieux exceptionnels.

Néanmoins, afin de favoriser la diversité biologique, la création d'une noue avec des sur-profondeurs est prévue au pied du talus jouxtant la parcelle SFB.

### **/ Arrosage**

Malgré la gestion extensive des espaces verts dans le processus de valorisation des milieux, la mise en place d'un réseau d'arrosage sera indispensable pour le confortement des plantations lors des trois premières années. Des bouches d'arrosage seront donc réparties en moyenne tous les 50 m. Une chambre de comptage alimentera l'ensemble du secteur.

### **/ Franchissement de voirie**

Le projet prévoit la création de **3 traversées de voirie** avec mise en place de dispositifs anti-intrusion et de tous les mobiliers induits par la réglementation PMR.

### **/ Éclairage**

Le mobilier choisi est le même que celui des opérations en cours de la Tégéval avec les caractéristiques suivantes :

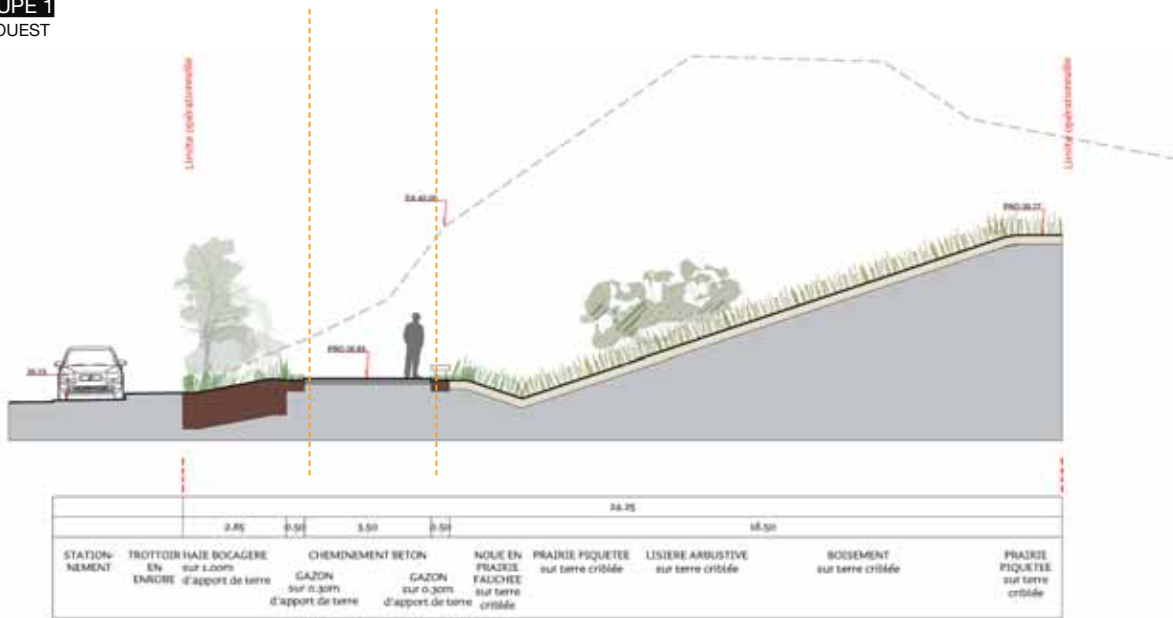
- > Candélabre de la gamme REFLEX de chez ECLATEC à éclairage direct ;
- > Mât de 3,5 m ;
- > Hauteur de feux de 4 m ;
- > Inter-distance entre mâts de 20 m ;
- > 17 lux sous chaque mât avec 10 lux mini au point le moins éclairé entre deux candélabres.

L'éclairage ne respecte pas les 20 lux imposés par la réglementation PMR (mais ce calcul n'inclut pas l'éclairage résiduel de l'espace public). Point à confirmer pour les phases futures du projet par la maîtrise d'ouvrage.

Une armoire de commande et un coffret de comptage sont prévus pour l'alimentation et le pilotage de l'éclairage de l'ensemble du secteur.

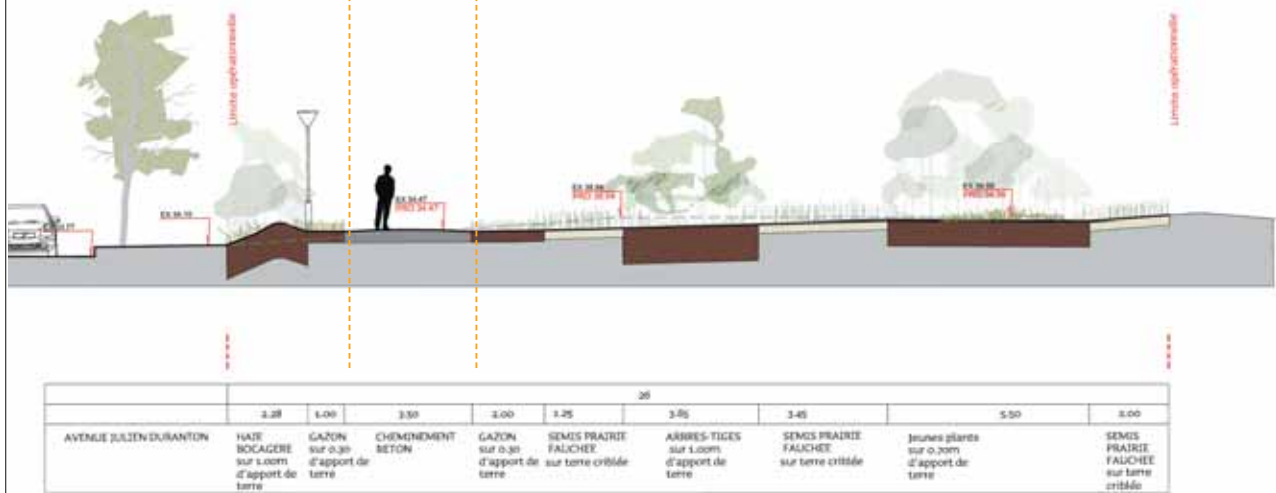
**COUPE 1**  
OUEST

EST



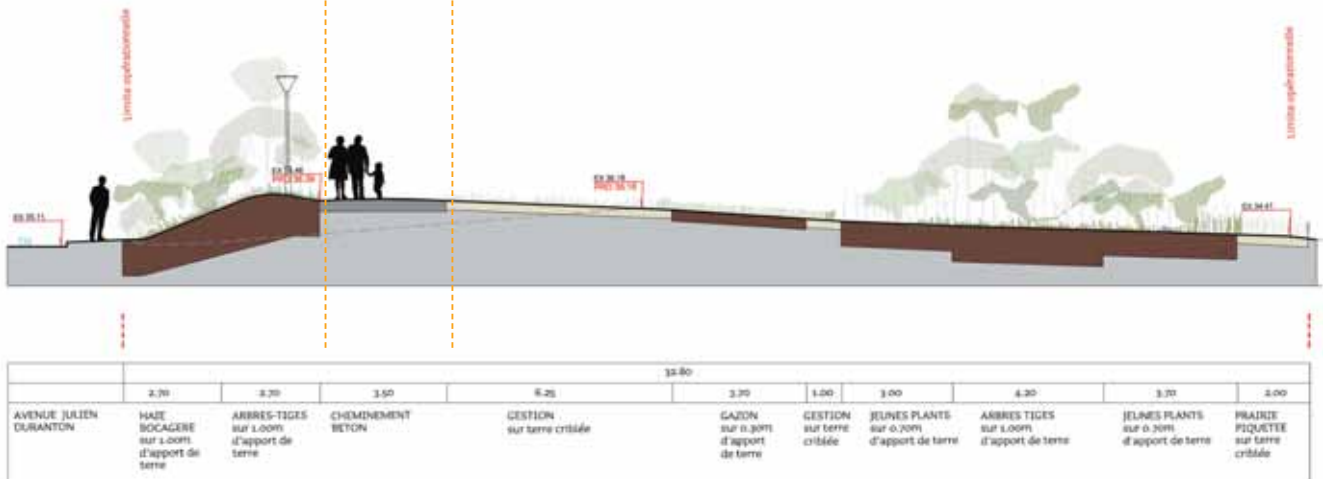
**COUPE 2**  
OUEST

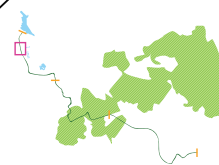
EST



**COUPE 3**  
OUEST

EST





## **MATURITÉ (+15 ANS)**

Le long de l'avenue Julien Duranton, **la haie bocagère aura sa structure définitive**. Les arbustes auront atteint leur **taille adulte** (6 m). Le manteau arbustif **variera en hauteur et en épaisseur** offrant des vues sur et depuis la coulée verte.

Le long de la limite opposée, la lisière boisée aura atteint un stade de développement suffisant pour faire office d'écran, masquant ainsi les bâtiments industriels alentours. Autour des poches initialement plantées, des arbres et des arbustes venus spontanément seront sélectionnés un à un afin de poursuivre la formation de la structure végétale. Le processus de développement, bien qu'en pleine croissance, aura atteint une maturité suffisante pour être qualifié de **lisière**.

Le rapport de cette masse végétale au chemin sera différent en fonction des secteurs.

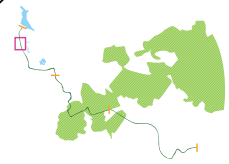
Entre le pont de la ligne grande vitesse et la rue François Raspail, le terrain sera en talus. Devant la masse de remblais (près de 4 m de haut), les visiteurs auront sans doute l'impression de se sentir « écrasés » par la masse. Afin de ne pas accentuer ce sentiment, la végétation sera contenue le long de la limite avec le terrain SFB sur une largeur de 3 m.

Plus loin, la sélection végétale permettra de définir des **espaces de prairies récréatives** entre la rue François Raspail et la rue Michelet. Ponctuellement, si la densité et la qualité du végétal le permettent, le jardinier pourra tracer des passages dérobés dans la végétation entre les prairies en créant des chemins de tonte.

Enfin, entre la rue Michelet et la rue Louis Armand, le végétal aura quasiment conquis l'ensemble de la parcelle jusqu'au chemin de manière à immerger la promenade dans le végétal. Cependant, dans un souci de sécurité, une certaine transparence sera recherchée.







# 「ZOOM」

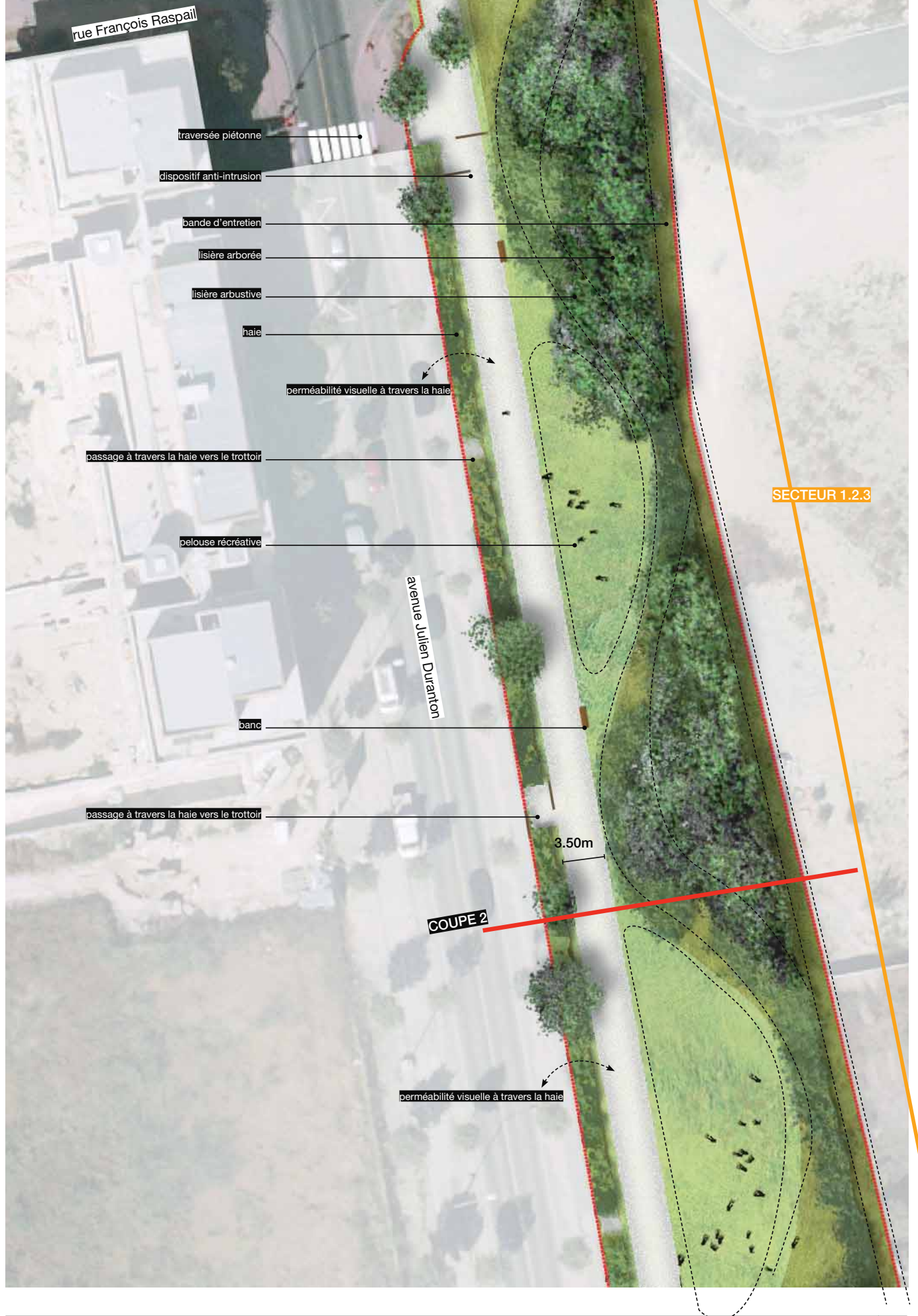
Sur le secteur 1.2.3, entre la rue Raspail et la rue Michelet, les topographies apaisées permettent d'accueillir les usagers sur une emprise de plus grande largeur que sur le secteur 1.2.2.

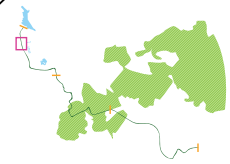
Deux vastes prairies organisées en chambres successives, reliées par le cheminement de béton, se succèdent et offrent aux usagers de vastes espaces de détente, ouverts et ensoleillés. Des cordons arbustifs longent la limite est de la parcelle et se rapprochent du cheminement pour cloisonner les deux prairies.

## COUPE 2 À MATURITÉ



ZOOM SUR LE PLAN A MATURITE DE LA PORTION DE TEGÉVAL  
SITUÉE ENTRE LA RUE FRANÇOIS RASPAIL ET LA RUE MICHELET





## MISE EN PLACE DE MILIEUX ÉCOLOGIQUES

Le contexte urbain du secteur Val-Pompadour induit un milieu existant fortement anthropisé, nécessitant une intervention volontaire pour sa renaturation. L'implantation des milieux devra répondre aux exigences d'usages et de viabilité.

Côté rue, sera mise en place une haie bocagère diversifiée. Cette diversification concernera d'une part, les essences utilisées, indigènes à l'Île-de-France et d'autre part, les différentes strates : arbrisseaux (églantiers viorne manciennne...), arbustes (nerprun purgatif, troène commun...), petits arbres (prunier de Sainte Lucie, aubépine...) et grands arbres (chêne, tilleul à grande feuilles...). Cette diversification sera également obtenue par des tailles permettant d'équilibrer à terme, les différentes strates et de régler le développement des végétaux par rapport aux déplacements et aux vues.

Côté est, le talus existant offre un sol provenant de remblais dépourvus de matière organique, sol que l'on peut qualifier de « pionnier ». La stratégie d'implantation consistera à utiliser la dynamique de la végétation afin de parvenir progressivement à un milieu écologiquement favorable à l'accueil de la faune. L'objectif est de parvenir à une lisière large permettant l'imbrication plus ou moins intime et successive entre le milieu herbacé (ourlet), le milieu arbustif (manteau) et le milieu arboré (boisement).

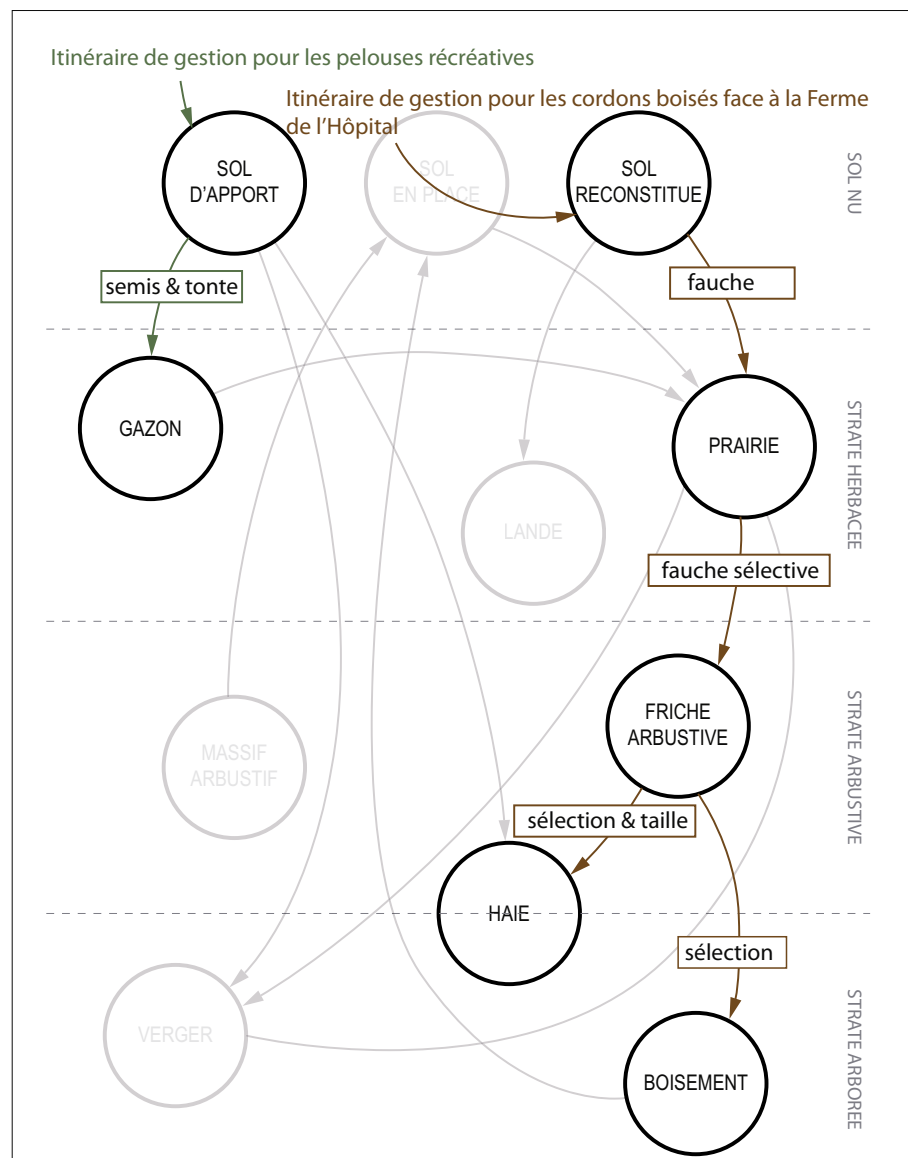
Le cortège des essences sera inspiré de la chênaie-frênaie sur sol moyennement calcaire. Les herbacées seront similaires à celle des ourlets marno-calcaire, adaptées à la colonisation de ce type de sol (lotier corniculé, pâturin des prés, origan commun...). Des plantations auront lieu par « poches » pour la strate arborée et arbustive à différents stades de maturité. Celles-ci seront accompagnées de semis de ligneux sur un sol préalablement préparé. Les herbacées seront quant à elles, semées en place.

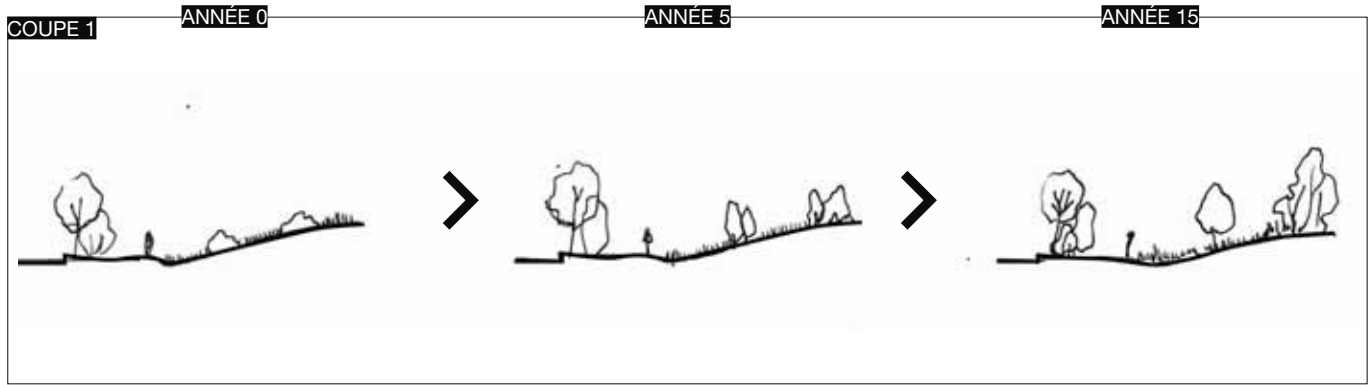
La conduite du milieu se fera en fonction de la progression de chaque strate avec des interventions annuelles de fauche et éventuellement plus répartie de taille.

Le long du cheminement, la noue de récupération des eaux pluviales accueillera des plantes de milieu frais à humide (menthe aquatique, iris, salicaire...). Celle-ci sera occasionnellement fauchée.

Sur le secteur Ferme de l'hôpital, correspondant à une station plane avec des sols d'apport et des transferts hydriques, le cortège ligneux sera sensiblement plus adapté aux conditions plus humides (frênes, saules...) ou plus riches, (fusain d'Europe...) tout en conservant un fond floristique commun avec l'ensemble de l'opération. Le cortège herbacé sera à tendance prairial, fauché une fois l'an pour l'ourlet et régulièrement tondu pour les « gazons » (cf. *Itinéraire de gestion des pelouses récréatives*).

Sur le secteur SIAAP (entre la rue Michelet et la rue Louis Armand), la diversification des milieux sera obtenue par une superposition de la végétation aux mouvements topographiques du sol. La palette végétale reprendra les éléments des secteurs précédents en l'adaptant aux différentes situations. Certaines essences botaniques, ornementales pourront venir enrichir ce jardin d'expérimentation.

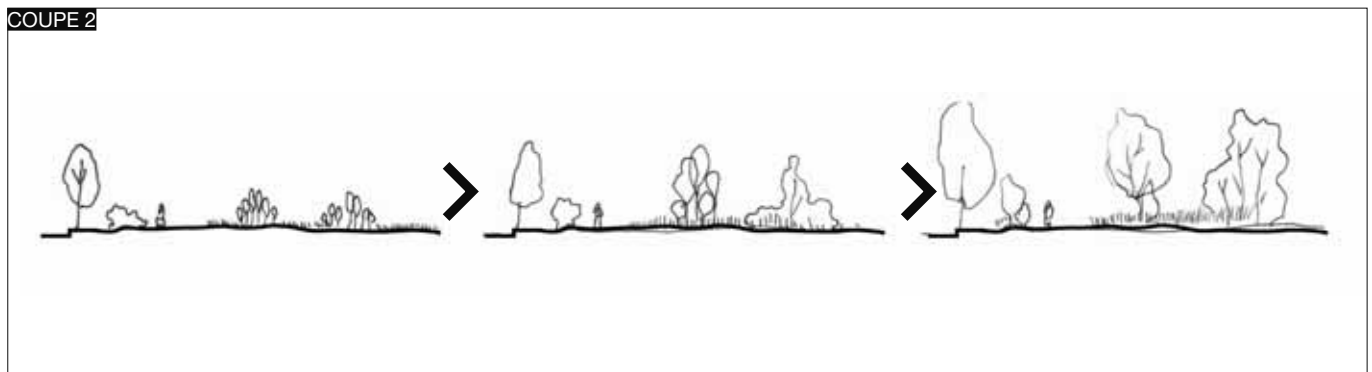




**/ La haie (à gauche) est déjà bien constituée :** en effet, les sujets étaient forts à la plantation (conteneur). Le talus (à droite) compte quelques poches de plantation, le reste estensemencé d'un mélange prairial.

**/ La haie (à gauche) continue de s'étoffer.** La prairie sur le talus est colonisée par endroits de quelques fourrés, épargnés par la fauche sélective. Les poches de plantations en haut de talus prennent de l'ampleur.

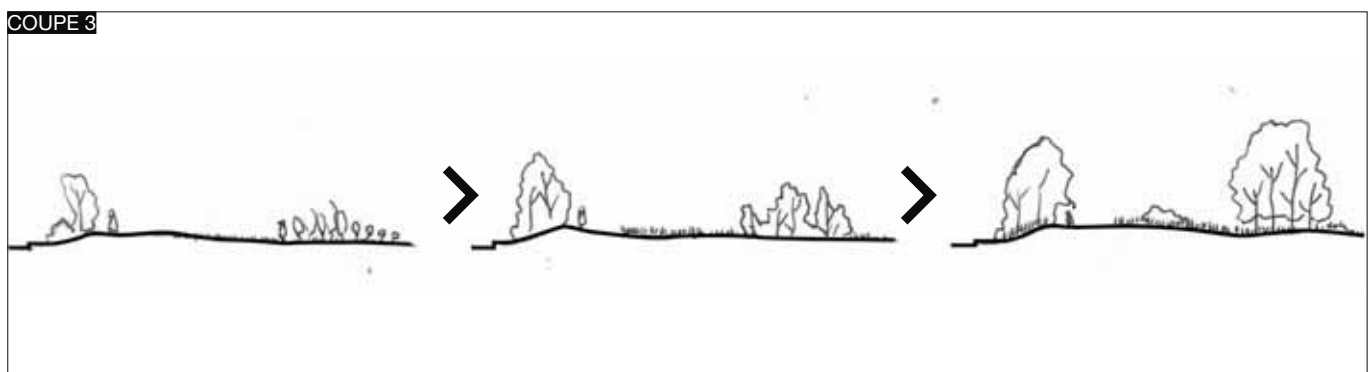
**/ La haie (à gauche) a atteint son stade de maturité.** Sur le talus, les fourrés sont rabattus régulièrement pour conserver un milieu relativement ouvert. En haut de talus, la lisière boisée est bordée d'un manteau arbustif qui assure la transition avec la prairie piquetée.



**/ La haie (à gauche) est plantée de sujets en conteneur qui tiennent efficacement les usagers à l'écart de l'avenue Julien Duranton.** A droite du cheminement, quelques poches de plantations alternent les jeunes plants et les arbres tiges. Le reste estensemencé d'un mélange prairial.

**/ La haie (à gauche) continue de s'étoffer.** Les poches de plantations s'étoffent et les semis spontanés qui s'installent entre les deux poches sont conservés. A proximité du cheminement, le gazon est tondu régulièrement et la prairie fauchée.

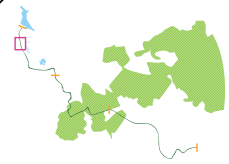
**/ La haie (à gauche) a atteint son stade de maturité.** Les poches de plantations ont atteint leur stade de maturité et ne sont plus discernables tant les apports spontanés ont reconfiguré les limites de plantations. Un chemin de tonte est ménagé parmi les plantations.



**/ La haie (à gauche) est déjà bien constituée :** en effet, les sujets étaient forts à la plantation (conteneur). Le reste de la parcelle estensemencé, à l'exception de quelques poches de plantations.

**/ La haie (à gauche) continue de s'étoffer.** Les prairies s'étoffent et s'enrichissent progressivement d'espèces spontanées.

**/ Sur ce tronçon, la conduite du végétal a une valeur tout à fait expérimentale.** Quelques fourrés apparaissent à proximité du chemin au gré de leur intérêt botanique et de la fréquence d'entretien.



**/ A la livraison du projet**, le manteau arbustif de la haie bocagère (à droite du cheminement sur le photomontage), jalonné de quelques arbres tige est déjà bien constitué : il tient les usagers de la Tégéval à l'écart de l'avenue Julien Duranton.

Les zones de plantation (à gauche en premier plan sur le photomontage) associent de jeunes plants, quelques arbres tige et des zones de semis.

La signalétique apportera toute la pédagogie nécessaire pour imprégner les usagers de la Tégéval de la dynamique de valorisation enclenchée sur le parcours, et les inviter à apprécier l'évolution qui aura lieu sous leurs yeux.

Des clôtures protègent les plantations pour leur assurer des conditions de croissance favorables.



**/ A maturité,** la haie bocagère (à droite sur la photo) s'est épaissie : les hauteurs sont variées et le contact visuel avec l'espace public alentour maintenu.

Des chemins de tonte sont aménagés à travers les prairies régulièrement fauchées. Des sujets spontanés ont rejoint les plantations pour enrichir le cortège floristique.